



Erreur de livraison/défaut d'information

Par **jeje92**, le **24/09/2014** à **09:03**

Bonjour à tous, Le 30/07/14, je me rends chez un fournisseur afin de faire établir un devis pour du matériels de toiture. Je demande des tôles bac acier couleur tuiles (rouge/bordeaux). Le devis m'est délivré et indique 'bac acier anti condensation ral 8014 epais. 75/100'. Le 25/08/14, après la fermeture annuelle de ce fournisseur, je me rends chez ce fournisseur pour effectuer ma commande. Je demande donc de commander le matériel inscrit sur mon devis. Je demande si je dois payer quelque chose, la personne me répond que non et me délivre une facture proforma qui stipule la même désignation pour les tôles. La personne ne me fait signer aucun document ni devis, ni commande, ni facture proforma. Une quinzaine de jours après, j'appelle la société pour connaître le jour de livraison. Celle-ci m'indique qu'elle aura lieu le 19/09/14 dans l'après-midi mais qu'il est nécessaire que je passe régler la facture avant la livraison. Le 19/09/14 au matin, je passe donc régler ma facture en intégralité. Cette facture stipule toujours la même désignation pour les tôles. A la livraison, je constate que les toles ne sont pas couleur tuiles mais marrons foncés. Le chauffeur appelle donc sa société pour savoir ce qu'il doit faire du fait que le produit ne correspond pas à ce que je souhaite. la société lui dit de reprendre les tôles. A la suite, je me rends à la société. Les employés me disent alors que sur tous les documents la couleur des tôles apparait sous le code 'ral 8014' ! je leur explique que je ne suis pas un spécialiste et que pour moi ce code ne veut rien dire. La secrétaire m'indique qu'elle me re-commande les toles en couleur tuiles pour la semaine prochaine et elle me demande d'appeler lundi pour connaître la position du directeur sur la reprise. Hier, elle m'indique que le directeur ne souhaite pas établir d'avoir et qu'il propose de laisser la marchandise en dépôt et que le jour où ils pourront la vendre il m'établirai un devis. Je précise que ces tôles se commandent en longueur précise pour chaque client. N'y a t il pas défaut information par rapport à l'absence de la couleur sur les documents fournis mais simplement la présence d'un code couleur ? Est-il normal de n'avoir jamais rien signer ni payer à la commande ? Que dois-je faire ? Je vous remercie par avance de vos réponse.